



Conakry, le 25 novembre 2022

## **A l'occasion de la Journée du 25 novembre, la Délégation de l'Union européenne appelle à la plus grande fermeté à l'égard des violences dont sont victimes les filles et les femmes**

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, le 25 novembre, la Délégation de l'Union européenne en Guinée réaffirme son engagement à mettre fin à toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles.

Ces violences, qui tendent à s'aggraver en temps de crise, touchent de manière indistincte tous les pays du monde et appellent une réponse conjointe forte.

En Guinée, le rapport récemment publié par Amnesty International fait état d'une dégradation des indicateurs de mesure des Violences Basées sur le Genre:

- Le nombre de dossiers de viols traités par l'Office de protection du genre, de l'enfant et des mœurs (OPROGEM) est passé de 116 en 2018 à 374 en 2020 ;
- En 2021, l'OPROGEM et la Brigade spéciale de protection des personnes vulnérables de la gendarmerie (BSPPV) ont enregistré et traité 403 cas de viols et agressions sexuelles. Le service de médecine légale du Centre hospitalier universitaire (CHU) Ignace Deen à Conakry a, quant à lui, accueilli 638 victimes de viol ;
- Au cours des trois premiers mois de l'année 2022, 117 cas de viols ont déjà été signalés à l'OPROGEM.

En Guinée comme partout ailleurs, une infime partie des viols subis fait l'objet d'une plainte judiciaire. Le silence est bien trop souvent la règle au sein des familles et des communautés, au détriment de l'application du Code pénal.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent autant d'atteintes aux droits humains les plus élémentaires, en violation de la loi.

Ces violences doivent être combattues par tous, et les victimes prises en charge dans une approche holistique (médicale, psychologique, juridique et économique).

Au-delà d'une prise de conscience collective, des actions fortes et exemplaires sont nécessaires, où chaque acteur a son rôle à jouer : les institutions dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui passe par une stricte application de la loi, les organisations de la société civile dans la sensibilisation, la veille et la prise en charge des victimes, et les partenaires techniques et financiers dans l'accompagnement de l'ensemble des acteurs impliqués. A cet égard, l'Union européenne, partenaire de longue date de la Guinée, réaffirme son engagement et sa disponibilité auprès des autorités guinéennes, et appelle à la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de violences dont sont victimes les filles et les femmes.

